

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/10/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 6 Octobre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 02/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2025.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VARACHAUD Annie, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELLENGUEZ Régine à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, VAN LANDEGHEM Florence à M. GÉRON Marcel, MM : BELLAVOINE Paul à M. LACROIX-PERRIN Rodolphe, LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

Absent(s) : M. MOUGIN Brice

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2025-10-05 – Désignation d'une commission communale "gestion locative".

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de mettre en place une commission communale de gestion locative afin de garantir une gestion transparente, équitable et efficiente du patrimoine locatif communal.

Cette commission aura pour mission principale :

- de donner un avis sur les attributions ou renouvellements de baux,
- de suivre l'occupation et l'entretien des logements et locaux communaux loués,
- de proposer des mesures d'amélioration de la gestion locative,
- de veiller à la bonne application des loyers et redevances, en lien avec les services concernés,
- d'émettre des avis sur les dossiers locatifs sensibles (impayés, conflits, résiliations, etc...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE :

- De créer une Commission Communale de Gestion Locative qui aura les missions ci-dessus définies ;
- La composition de la Commission est composée comme suit :

Marcel GERON, Président
Corinne BAURE-BOUTHOLEAU
Bernard RONDEAU

Annie VARACHAUD
Christine BONNORON
Céline MICHEL
Olivier MERY

- La commission se réunira sur convocation du Maire ou de son représentant ;
- La présente délibération sera transmise à la Préfecture et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 07/10/2025

